



Club de Plongée de la Pévèle

« BAREME DES COTISATIONS Saison 2018 – 2019 »

Prestations	Tarifs
Adhésion Club uniquement	
Adhésion Club, Adulte (+ 16 ans)	50 €
Adhésion Club, Jeune (12 - 16 ans)	40 €
Adhésion Club, Enfant (8 - 12 ans)	30 €
Adhésion Club, Etoile de mer (- 8 ans)	10 €
Adhésion Club, Moniteur (à partir de CMAS 1 étoile)	30 €
Adhésion Club et Licence FFESSM	
Adhésion Club et License FFESSM, Adulte (+ 16 ans)	90 €
Adhésion Club et License FFESSM, Jeune (12 - 16 ans)	65 €
Adhésion Club et License FFESSM, Enfant (8 - 12 ans)	41 €
Adhésion Club et License FFESSM, Etoile de mer (- 8 ans)	21 €
Adhésion Club et License FFESSM, Moniteur (à partir de CMAS 1 étoile)	70 €
Adhésion Club et License FFESSM, Membre du bureau	60 €
Licence FFESSM uniquement	
Licence FFESSM, Adulte (+ 16 ans)	45 €
Licence FFESSM, Jeune (12 - 16 ans)	30 €
Licence FFESSM, Enfant (- 12 ans)	12 €
Assurance plongée et activités de la FFESSM LAFONT	
Individuelle – Loisir 1	21 €
Individuelle – Loisir 2	32 €
Individuelle – Loisir 3	55 €
Individuelle + Voyage – Loisir 1 Top	40 €
Individuelle + Voyage – Loisir 2 Top	51 €
Individuelle Voyage – Loisir 3 Top	84 €
Individuelle – Piscine	12 €



Club de Plongée de la Pévèle

FICHE INSCRIPTION

Saison 2018 – 2019

Cadre réservé au Club

N° Licence : _____

Date du C.M : ___ / ___ / ___

M.F.

M.S.

M.G.

Nom : _____ Prénom : _____

Niveau : _____ Nombre de plongée : _____ Allergie à l'aspirine : OUI NON

Niveau d'apnée / Niveau de nitrox: _____/ _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ Domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ☎ Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Profession : _____ e.mail : _____@_____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____

☎ Domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ☎ Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Lien de parenté : _____

Par la signature de ce présent document, je soussigné (e) : _____ déclare adhérer au club de Club de Plongée de la Pévèle.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du club et je m'engage à le respecter.

Fait à _____, le ___ / ___ / ___

Signature de l'adhérent

Pour agrémenter le site « Club de Plongée de la Pévèle », nous y insérons des photos de notre club. Par conséquent nous avons besoin de votre autorisation pour que vous ou votre enfant y figure éventuellement.

J'autorise Je n'autorise pas
que soit mise sur le site : ma photo la photo de mon enfant

Date et Signature (du représentant légal pour les mineurs)

AUTORISATION PARENTALE *pour les mineurs*

Je soussigné(e): _____ demeurant à _____

agissant en qualité de responsable légal autorise nom enfant : _____

à pratiquer la plongée subaquatique ainsi que les activités annexes au sein du club PERONNE Plongée, en piscine et en milieu naturel, à passer les brevets fédéraux, et à participer aux compétitions, en toute connaissance des risques encourus.

De plus j'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent, en mon nom, une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature des parents

Documents à remettre :

-  Fiche d'inscription
-  Une photo d'identité
-  Le certificat médical **de moins de 3 mois**

	Médecin Fédéral ou Médecine subaquatique	Médecin du Sport	Médecin Généraliste
Plongée en exploration	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>
Préparation Niveau 1	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>
Préparation Niveau 2 et plus	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>
Jeunes plongeurs (8 - 14 ans)	<u>oui</u>	NON	NON
Plongeur de + 12 ans ayant le Niveau 1	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>

-  Le règlement (chèque à l'ordre de « Club de Plongée de la Pévèle »)
-  Le règlement du club



CLUB DE PLONGEE DE LE PEVELE - REGLEMENT INTERIEUR

Gestion du club

Le club de plongée de la Pêvele a pour but de développer et de favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif et accessoirement artistique ou scientifique, la connaissance du monde subaquatique et notamment la chasse sous-marine, la plongée en scaphandre, la nage avec palmes, la nage en eau vive

Il contribue au respect des lois et règlements ayant pour objet la conservation de la faune, de la flore, et des richesses sous-marines, notamment en tenant ses adhérents informés des dispositions édictées à cette fin.

Il ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toutes discussions ou manifestations présentant un caractère racial, politique ou confessionnel.

Il est affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins (FFESSM) et bénéficie de l'assurance fédérale qui garantit la responsabilité civile de ses membres pour une somme illimitée.

Le club de plongée de la Pêvele délivre à ses membres une licence de la FFESSM valable 15 mois (du 15 septembre au 31 décembre de l'année suivante) qui leur permet de justifier de leur identité. Tous les membres sont licenciés à la FFESSM.

Les inscriptions sont prises en compte à partir du formulaire « Inscription club de plongée de la Pêvele » remis à chaque demandeur.

Il comporte obligatoirement la formule suivante signée par l'intéressé :

"Par la signature de ce présent document, je soussigné (e):
_____ déclare adhérer
au club de club de plongée de la Pêvele et m'engage à respecter
les règlements de la FFESSM et le règlement intérieur du club.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine et je m'engage à les respecter

Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent adhérer à la section pour la pratique de la chasse sous-marine.

Conditions d'adhésion

- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs.
- Etre agréé par le comité directeur.
- S'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Comité Directeur.
- Satisfaire à un examen médical, au moins une fois par saison, réalisé par le médecin de famille pour les demandes de licences ou par un médecin agréé FFESSM (médecin du sport ou médecin fédéral suivant les normes de la FFESSM).

- S'engager à respecter le présent règlement et toutes les décisions prises par le Comité Directeur.

Discipline du bassin

-Respecter le règlement intérieur de la piscine (port du bonnet de bain OBLIGATOIRE).

-Respecter le sérieux nécessaire a un bon enseignement, tant lors des cours théoriques que pratiques.

-Respecter le matériel, signaler toute défectuosité rencontrée.

-Seuls les membres du club peuvent bénéficier du prêt du matériel, pour les sorties organisées par le Club.

-Le matériel dégradé sera réparé aux frais de l'emprunteur.

-Toute activité se fait sous les directives du chef de bassin ou du Directeur de plongée, qui a toute autorité.

Sorties en milieu naturel

Toutes les sorties club en milieu naturel se font dans le respect des normes de la FFESSM, et avec l'accord du président ou du responsable technique (pour le prêt de matériel).

Un certificat médical individuel sera exigé suivant le règlement de la FFESSM.

Bénévolat & caractère non lucratif

L'ensemble des membres doivent participer activement à toutes les tâches inhérentes au bon fonctionnement du club notamment et sans aucune exhaustivité : entretien du matériel et des locaux, transport du matériel etc.

Le bénévolat des encadrants s'exerce, outre par leurs prérogatives définies par la réglementation en vigueur, par une participation active aux tâches d'enseignement et d'encadrement définies par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur, en fonction de l'effectif d'encadrement et de manière à garantir les normes de sécurité, se réserve la possibilité de limiter les inscriptions.

Chaque membre s'inscrit à titre individuel.

Démission – Radiation

La qualité de membre se perd par démission ou radiation prononcée par le Conseil de Discipline pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

(Mise à jour : BP 06 / 2016)

Acceptation du règlement (mention « lu et approuvé ») et signature :

DATE : _____ Signature _____